

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 Mars 2022

Nombre de Conseillers	
en exercice	27
présents	22
représentés	3
votants	25
Refus de vote	
Ne prennent pas part au vote	
Vote	
Pour	25
Contre	
Abstentions	

Présents : Dominique BONNET, Jean-François GAILLARD, Christelle MORBOIS, Aurélien BERTHOD-BLANC, Véronique LAMBERT, André JOURD'HUI (Adjoints), Christine GRILLOT, Sébastien JACQUES (arrive à 19h13), Hervé CORON (Conseillers Municipaux délégués), Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacky REVERCHON, Marie-Line LANG JANOD, Karine DUMONT, Armande REYNAUD, Valérie BLONDEAU, Nicolas DEVAUX, Olivier GRILLOT, Laurent GAUDIN, Antoine SEIGLE-FERRAND, Roland CHAILLON, Catherine WYCZTAK, Nicole CHOULOT, Marie Hélène RAFFANEL (Conseillers Municipaux)

Excusés et représentés :

Catherine CATHENOZ représentée par Dominique BONNET
Joël MOUREAUX représenté par Aurélien BERTHOD-BLANC
Pascal PINGLIEZ représenté par Nicolas DEVAUX

Absente : Claire PROST-JACQUOT

Secrétaire de séance : Marie-Line LANG JANOD

Convocation : 25 février 2022

n° 9

Objet : Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport pour l'installation d'un skate park

VU la délibération du 29 janvier 2021, dans laquelle le Conseil Municipal a :

- approuvé le projet d'ajout de modules au sein du skate park installé à proximité du complexe sportif. Cet équipement comprend deux rampes de lancement et une table de saut ;

- approuvé le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Fourniture et pose d'un combo vague, d'un rail curv et de rail slide	20 036 € HT	Etat - DETR (30 %)	6 010,80 €
		Conseil Départemental (30 %)	6 010,80 €
		Autofinancement (40 %)	8 014,40 €
Total	20 036 € HT	Total	20 036 €

- autorisé le Maire à signer les demandes de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR et auprès du Conseil Départemental au titre de la DST ;

VU la note de synthèse n° 2022-07 élaborée en application de l'article L 2121-12 du Code général des collectivités territoriales et adressée aux conseillers municipaux avec la convocation pour la séance du 4 mars 2022,

VU l'avis de la commission « affaires générales, finances et personnels » réunie le 23 février 2022,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire et Madame Grillot, conseillère municipale déléguée aux finances,

.../

.../. 2 –

CONSIDERANT que l'Agence Nationale du Sport est chargée de déployer le Plan « 5000 équipements de proximité » pour 200 millions d'euros. En 2022, 96 millions seront octroyés dont 81 millions au niveau territorial et 15 millions au niveau national.

L'Etat souhaite augmenter de 3 millions le nombre de pratiquants sportifs.
Le montant minimum de demande de subvention est fixé à 10 000 €.

Les porteurs de projets peuvent être des collectivités locales ou des associations. Une convention d'utilisation et d'animation des équipements, devra être établie entre le porteur de projet et les utilisateurs, précisant les créneaux prévisionnels réservés et ceux en accès libre.

Parmi les équipements éligibles, figurent les skate park,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE
à l'unanimité,

1/ APPROUVE le projet d'ajout de modules au skate park.

2/ APPROUVE le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Fourniture et pose d'un rail plat, d'un transfert, d'une double marche	21 039 € HT	Conseil Départemental (33 %) notifié	6 610,00 €
		Agence Nationale du Sport (48.58 %)	10 221.20 €
		Autofinancement (20 %)	4 207.80 €
Total	21 039 € HT	Total	21 039.00 €

3/ AUTORISE le Maire à signer les demandes de subvention auprès du Département au titre de la DST et de l'Agence Nationale du Sport dans le cadre du plan « 5000 équipements de proximité ».

4/ AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à ce projet.

Fait à POLIGNY, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Le Maire,




Dominique BONNET